



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/5  
28 octobre 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-quatrième réunion  
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

**PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2004  
(SUIVI DES DÉCISION 42/3 d) ET e))**

## Introduction

1. Conformément à la Décision 41/92, ce document examine l'état de la mise en œuvre des plans d'activités de l'année 2004, à la lumière des projets déposés à la 44<sup>e</sup> réunion et des approbations antérieures, octroyées par les 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> réunions. En réponse à la Décision 43/3, il met en évidence les projets prioritaires qui restent dans les plans d'activités de 2004 suite à la 43<sup>ème</sup> réunion et qui sont nécessaires pour aider les pays à retourner vers la conformité et/ou se conformer aux mesures de réglementation de 2005 du Protocole de Montréal. Il aborde aussi la nécessité éventuelle d'un créneau pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme, tel que requis par la Décision 42/3. Le document se termine par une évaluation des engagements à terme, approuvés à ce jour, et des engagements supplémentaires soumis à l'examen de la 44<sup>e</sup> réunion.

## Les approbations et le plan d'activités de l'année 2004

2. Le tableau 1 présente la valeur totale des projets et des activités, inscrits par les agences dans leurs plans d'activités de 2004, la valeur totale des projets et activités, approuvés aux 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> réunions, et les demandes soumises à la 44<sup>e</sup> réunion.

Tableau 1

### Plans d'activités de 2004 et solde restant prévu pour examen à la 44<sup>e</sup> réunion (\$US)

Agence	Plan d'activités 2004	Approbations de 2004 et demandes soumises à la 44 <sup>ème</sup> réunion				Différence entre le plan d'activités et les approbations plus les demandes
		Approbations de la 42 <sup>ème</sup> réunion	Approbations de la 43 <sup>ème</sup> réunion	Demandes soumises à la 44 <sup>ème</sup> réunion	Total	
PNUD	39 324 637	9 236 542	6 034 341	25 924 308	41 195 191	-1 870 554
PNUE	16 082 800	1 000 275	2 382 364	12 294 921	15 677 560	405 240
ONUIDI*	46 710 237	27 611 168	1 650 015	9 219 119	38 480 302	8 229 935
Banque mondiale**	89 306 282	33 619 768	18 850 663	27 258 483	79 728 914	9 577 368
Agences bilatérales	26 985 054	8 085 716	2 350 843	19 083 190	29 519 749	-2 534 695
Secrétariat/ExCom	3 798 558			4 131 205	4 131 205	-332 647
Unité centrale	4 500 000			4 500 000	4 500 000	0
<b>Total des approbations/ Demandes</b>	<b>213 232 921</b>	<b>79 553 469</b>	<b>31 268 226</b>	<b>102 411 226</b>	<b>213 232 921</b>	<b>13 474 647</b>
<b>Valeur du plan d'activités</b>	<b>226 707 568</b>	<b>79 921 259</b>	<b>31 821 972</b>	<b>82 368 110</b>	<b>194 111 341</b>	<b>32 596 227</b>
<b>Différence</b>	<b>13 474 647</b>	<b>367 790</b>	<b>553 746</b>	<b>-20 237 731</b>	<b>-19 316 195</b>	<b>19 316 195</b>

\* Sur la base des plans d'activités révisés de l'ONUIDI pour 2004-2006, en tenant compte de la décision de la 42<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

\*\* Déduction faite de 10 750 000 \$US pour l'élimination accélérée des CTC en Chine.

3. En supposant que les projets soumis à la 44<sup>e</sup> réunion soient approuvés à la valeur indiquée (ce qui n'est pas le cas normalement), le budget de 2004 enregistrerait un dépassement de 19 millions \$US (sans inclure les coûts de l'arrêt de la production de CFC au Venezuela, ni le montant anticipé de 1,7 millions \$US pour le plan sectoriel des mousses en Indonésie) qui serait déduit de l'excédent actuel d'environ 24 millions \$US dans le budget triennal. Toutefois, il est davantage probable que l'excédent augmentera suite à l'examen du Secrétariat et aux approbations du Comité exécutif.

4. Le tableau révèle aussi qu'un montant de 32,6 millions \$US, inscrit au budget pour des projets dont l'examen était prévu en 2004, sera reporté dans les plans d'activités des agences pour 2005. Il convient de noter que conformément à la Décision 42/3 b), tout fond résiduel en 2004 sera alloué en 2005 et, par conséquent, le report de la valeur des projets qui n'ont pas été soumis en 2004 n'aura pas d'effet négatif sur le budget triennal.

5. Le tableau 2 contient des renseignements sur le nombre des nouveaux accords pluriannuels et sur tous les autres projets inscrits dans le plan d'activités de 2004 qui risquent d'être reportés dans le plan d'activités de 2005.

Tableau 2

**Plans d'activités de 2004 et nombre restant de nouveaux accords pluriannuels et d'autres projets envisagés pour examen dans le plan d'activités de 2005**

Agence	Nombre de projets inclus dans le plan d'activités de 2004	Approbations de la 42 <sup>e</sup> réunion	Approbations de la 43 <sup>e</sup> réunion	Demandes soumises à la 44 <sup>e</sup> réunion reliées au plan d'activités de 2004	Nombre de projets restants envisagés pour examen dans le plan d'activités de 2005
<b>Nouveaux accords pluriannuels</b>					
PNUD	6	2	0	1	3
PNUE	2	1	0	0	1
ONUDI	14	3	1	5	5
Banque mondiale	6	1	0	4	1
Agences bilatérales	10	2	4	3	1
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>11</b>
<b>Autres projets et tranches d'accords pluriannuels approuvés</b>					
PNUD	82	18	15	26	23
PNUE	92	7	18	31	36
ONUDI	40	13	5	8	14
Banque mondiale	28	10	1	11	6
Agences bilatérales	34	8	4	6	16
<b>Total</b>	<b>276</b>	<b>56</b>	<b>43</b>	<b>82</b>	<b>95</b>

## **Pays risquant d'être en situation de non-conformité, inclus dans le plan d'activités de 2004**

6. A sa 43<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé "de prier instamment les agences d'exécution et les agences bilatérales ayant des projets dans les plans d'activités de 2004 pour des pays risquant d'être en situation de non-conformité, de soumettre ces projets à titre d'urgence à la 44<sup>e</sup> réunion et d'examiner à titre de projets prioritaires les projets identifiés au tableau 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/5" (Décision 43/3, para. b) et "d'inclure dans le document à remettre à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un examen des raisons pour lesquelles les pays qui risquent la non-conformité n'ont pas déposé de projets" (Décision 43/3, para. c iii)).

7. Dix-neuf des 22 projets et activités identifiés dans le document remis à la 43<sup>e</sup> réunion ont été soumis à la 44<sup>e</sup> réunion. Le tableau suivant regroupe les projets qui n'ont pas été déposés pour des pays risquant d'être en situation de non-conformité.

Tableau 3

### **Projets non déposés pour des pays risquant d'être en situation de non-conformité**

<b>Agence</b>	<b>Pays</b>	<b>Secteur et sous-secteur</b>	<b>Risques</b>	<b>Valeur (000\$) en 2004</b>	<b>PAO en 2004*</b>
PNUE	Albanie	Renforcement des institutions	Annexe A, Groupe I	108	
ONUDI	Albanie	Plan d'élimination des SAO	Annexe A, Groupe I	185	21,9
PNUD	Somalie	Réfrigération - Plan de gestion des frigorigènes	Annexe A	376	25,1
<b>Total</b>				<b>669</b>	<b>47.0</b>

8. Le PNUE et l'ONUDI ont eu des difficultés à organiser une rencontre avec les fonctionnaires en Albanie. A travers son représentant résidant, le PNUD a organisé une rencontre pour le PNUE et l'ONUDI, prévue pour la fin octobre 2004. La mise en œuvre du projet a été retardée par l'imposition de droits de douane et de taxes à la valeur ajoutée sur des équipements achetés à travers le Fonds multilatéral et qui ne sont pas admissibles, conformément à la décision prise par le Comité exécutif à sa 10<sup>e</sup> réunion.

9. Pour la Somalie, le PNUD a indiqué qu'il n'a pu se rendre en Somalie étant donné les menaces actuelles pour la sécurité même si d'autres agences peuvent s'y rendre. Dans l'impossibilité de mettre en œuvre le projet, le PNUD a donc retardé le dépôt de son volet du plan de gestion des frigorigènes en Somalie.

### **Créneau de financement pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme**

10. Le créneau de financement instauré suite à la Décision 40/7 a expiré après la 42<sup>e</sup> réunion conformément au paragraphe c de la décision. A sa 42<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de préparer, en collaboration avec les agences bilatérales et les agences d'exécution, un document d'analyse des besoins potentiels des projets pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme, à remettre à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, de même que de fournir des orientations sur la nécessité d'avoir un créneau de financement pour envisager de tels projets (Décision 42/3, paragraphes d et e).

11. A la réunion de coordination du 13-14 octobre 2004, les agences d'exécution et le Secrétariat ont discuté de la nécessité éventuelle d'un créneau pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme.

12. Le Comité exécutif avait envisagé un créneau de financement pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme lorsqu'au départ, les plans d'activités de 2003-2005 indiquaient qu'il n'y aurait plus de fonds disponibles à ces fins. Toutefois, dans le cadre de l'examen des plans d'activités de 2004-2006, le Comité exécutif a appris que :

- Tous les besoins identifiés dans le plan triennal d'élimination déposé à la 42<sup>e</sup> réunion ont été satisfaits, soit par des projets inscrits dans les plans d'activités de 2004 et 2005 ou par des initiatives spéciales du Programme d'aide à la conformité;
- Tous les projets destinés à accélérer l'élimination et à en maintenir le rythme, inscrits dans les plans d'activités de 2004, ont pu être examinés en vue d'un financement; et
- Un montant de 24 millions \$US dans le budget triennal n'a pas été alloué dans les plans d'activités de 2004 et 2005.

13. Compte tenu de ce qui précède, aucun créneau spécial de financement n'est requis actuellement puisque des fonds supplémentaires semblent disponibles pour répondre aux projets additionnels destinés à accélérer l'élimination et à en maintenir le rythme. Une analyse des plans d'activités qui seront déposés à la 45<sup>e</sup> réunion en mars/avril 2005 sera le meilleur moyen d'identifier la nécessité d'un tel créneau. A ce moment-là, il sera possible d'évaluer dans quelle mesure les plans d'activités de 2005 contiennent des projets nécessaires pour assurer la conformité aux mesures de réglementation de 2005 et 2007 et des projets susceptibles d'accélérer l'élimination ou d'en maintenir le rythme.

14. Le Comité exécutif pourrait donc examiner la nécessité d'un créneau de financement spécial pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme, à sa 45<sup>e</sup> réunion, dans le cadre de l'étude des plans d'activités des agences d'exécution et bilatérales pour 2005. Cette analyse pourrait identifier, entre autres :

- Les projets nécessaires pour respecter les mesures de réglementation de 2005 et 2007;
- Les projets requis pour accélérer l'élimination dans les projets approuvés, par exemple, avancer à 2008 l'élimination dans des projets dont le calendrier la prévoyait en 2009;
- Des nouveaux projets, comportant un calendrier d'élimination accélérée pour éliminer au-delà des mesures de réglementation de 2005 et 2007;
- Des nouveaux projets pour maintenir le rythme dans des pays qui ont des programmes nationaux actifs d'élimination de l'ozone; et
- La valeur du niveau de financement, incluant les engagements pluriannuels et les ressources disponibles pour de nouveaux engagements ainsi que des critères substantiels pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme.

15. Il convient de rappeler que la délégation japonaise avait remis à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif une liste des points qui pourraient être pris en compte dans la préparation d'une étude sur la planification stratégique d'activités/planification financière qui figure dans le rapport de la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/87, para. 121 et Annexe XVII).

## Engagements à terme

16. Les engagements à terme comprennent, entre autres, le financement des accords pluriannuels et le financement des activités normales telles que le renforcement des institutions, le budget du Secrétariat du Fonds et les coûts des réunions du Comité exécutif, le Programme d'aide à la conformité du PNUE, les coûts d'unité centrale pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale. Le financement des activités normales pour le triennat 2003-2005 totalise 70 millions \$US, soit près de 23,3 millions \$US par année.

17. Le tableau 4 présente le montant total des engagements à terme approuvés jusqu'à la fin de 2003, suite aux approbations des 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> réunions et le niveau potentiel des engagements d'après les demandes déposées à la 44<sup>e</sup> réunion.

Tableau 4

### Engagements à terme (2004-2010)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Tranches annuelles des accords pluriannuels approuvés après les approbations de 2003	125 787 701	86 473 198	86 568 616	43 735 583	34 564 512	29 593 318	1 591 000	408 313 928
Tranches annuelles des nouveaux accords approuvés aux 42 <sup>ème</sup> et 43 <sup>ème</sup> réunions	13 755 021	11 607 977	7 008 313	4 478 470	2 044 944	1 221 104	59 125	30 992 296
<b>Sous-total (Accords)</b>	<b>139 542 722</b>	<b>98 081 175</b>	<b>93 576 929</b>	<b>48 214 053</b>	<b>36 609 456</b>	<b>30 814 422</b>	<b>1 650 125</b>	<b>439 306 224</b>
Financement des activités normales	23 300 000	23 300 000	23 300 000	23 300 000	23 300 000	23 300 000	23 300 000	163 100 000
<b>Engagement total jusqu'à date</b>	<b>162 842 722</b>	<b>121 381 175</b>	<b>116 876 929</b>	<b>71 514 053</b>	<b>59 909 456</b>	<b>54 114 422</b>	<b>24 950 125</b>	<b>602 406 224</b>
Tranches annuelles pour de nouveaux accords soumis à la 44 <sup>ème</sup> réunion								A venir
<b>Total incluant les demandes soumises à la 44<sup>ème</sup> réunion</b>								<b>A venir</b>

18. Il ressort du tableau 4 que des engagements à terme d'un montant de 439,3 millions \$US ont été approuvés jusqu'à la 43<sup>ème</sup> réunion et sur ce montant, 201,6 millions \$US correspondent à des engagements au-delà du triennat actuel 2003-2005. Il ressort également que 30 millions \$US de nouveaux engagements ont été approuvés jusqu'à présent en 2004.

19. Des informations sur les tranches annuelles des nouveaux accords seront fournies en addendum à ce document.

## RECOMMANDATIONS

Le Comité exécutif pourrait envisager :

1. Prendre note du rapport sur l'état des plans d'activités de 2004, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/5 et du dépôt des projets prioritaires, tel que requis par la Décision 43/3 c) (iii).
2. La nécessité d'un créneau de financement pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme dans le cadre des plans d'activités de 2005, déposés à la 45<sup>e</sup> réunion.

-----